

Christian Delorme

Prêtre du diocèse de Lyon

C'est avec un réel vertige que j'ai lu votre article relatif à ce prêtre américain du diocèse de Détroit dont le baptême aurait été considéré « non valide » parce que le diacre qui l'avait baptisé enfant aurait dit « nous te baptisons », au lieu de « je te baptise ». Et je me suis dit que le pauvre prêtre et, plus encore, son évêque s'étaient laissés aspirer par une logique délirante, puisque le choix a été fait de le « re-baptiser » en vitesse, puis de le « re-eucharistier », de le « re-confirmer » et de le « re-ordonner » diacre puis prêtre ! On n'est plus dans le domaine de la théologie, mais dans celui de la folie !

À croire l'évêque américain concerné, semble-t-il, tous les actes sacramentels (en dehors du baptême qui peut être administré par un non-baptisé) délivrés par ce prêtre au long des ans (dont les eucharisties, le pardon, le sacrement des malades...) seraient invalides... et demanderaient à être revécus par ceux qui en ont été bénéficiaires. Et dommage, du même coup, pour les morts qui avaient cru recevoir le pardon du Seigneur avant de rendre leur dernier soupir, et qui seraient morts sans pardon ! Dommage pour les malades qui, morts ou rétablis depuis, avaient cru recevoir le sacrement de la tendresse de Dieu, mais qui n'auraient vécu qu'une illusion ! Dommage pour

tous ceux et celles qui sont venus vivre le sacrement de la réconciliation mais qui, en réalité, n'auraient jamais été pardonnés parce que le ministre qui a prononcé l'absolution n'en aurait pas eu le pouvoir ! Dommage pour tous ceux et celles qui, de dimanche en dimanche, pensaient avoir reçu le Corps du Seigneur dans des Eucharisties, mais qui n'auraient mangé, en réalité, que de vulgaires hosties, car celui qui avait accompli la consécration n'avait pas été validement baptisé, et donc validement ordonné !

La grâce donnée à l'Église du Christ vient au secours de la faiblesse, et même du péché des ministres ordonnés et des communautés de baptisés.

Depuis les débuts de l'Église, des diacres, des prêtres, des évêques et, sans doute, des papes ont commis des erreurs dans l'application du rituel des sacrements, par fatigue, par distraction, par sénilité ou par bêtise. Je sais en avoir commis (involontairement !) moi-même au long de mes quarante-deux ans de prêtrise, et je crains, avec l'âge, d'en commettre d'autres. Étaient-elles valides les ordinations reçues et données par certains

papes débauchés du Moyen Âge, dont certains ne devalent guère se préoccuper du respect strict des rituels ? Le doute est permis, moins à cause de leur péché que de leur manque de rigueur dans l'application du rituel ! Mais s'ils ont accompli des actes invalides (ce qui est hautement probable), et si l'on suit la logique de l'évêque américain, alors ont été invalides nombre d'ordinations épiscopales, et donc les ordinations des prêtres ordonnés par ceux-ci, et donc... des millions et des millions d'actes sacramentels qui ont été dispensés depuis !

Je ne suis ni théologien attiré, ni encore moins canoniste. Je prétends seulement réagir avec bon sens ! Mais je sais qu'il existe un vieil adage dans l'Église qui prend en compte la faiblesse toujours possible des ministres ordonnés et, plus largement, les errements possibles des communautés de baptisés. C'est le « *Ecclesia supplet* ». Autrement dit : la grâce donnée à l'Église du Christ vient au secours de la faiblesse, et même du péché des ministres ordonnés et des communautés de baptisés. Même les sacrements délivrés par un prêtre indigne sont une réalité – et non une mascarade –, car la grâce donnée à l'Église tout entière vient rectifier ce qui a été « tordu » au départ. C'est ainsi que les sacrements délivrés par un prêtre pédophile ou auteurs d'autres crimes restent valides. Comme le disait justement saint Augustin : « *Que Judas baptise, c'est le Christ qui baptise.* » À plus forte raison quand il s'agit d'un bon prêtre, même « mal baptisé » !